



Affiche : Colette HUS - DAVID

CARNAVAL DE BAILLEUL™
2014
DU 28 FEVRIER AU 04 MARS
Organisé par la Ste
Philanthropique de Bailleul
En partenariat avec la ville de
Bailleul

PROGRAMME ET CORTEGE DU DIMANCHE 02 MARS.

MESSE DES CARNAVALEUX

10H30 : Eglise St Vaast. Messe des Carnavaleux en costume, pour ceux qui le souhaitent avec la participation du « **Hawick Pipe Band** »

11H30 : Bénédiction des Chars devant l'église St Vaast.

GRAND CORTEGE CARNAVALESQUE

14H00 : **FORMATION DES CORTEGES**

Formation 1er cortège, rue De Lille

Tête du Cortège : Angle de la rue Edmond De Coussemaker

Développement vers le bas de la rue de Lille (Fin cortège +/- Garage Vanrenterghem)

Formation 2ème cortège, rue Jean Moulin

Tête du Cortège : angle de la route de Locre. Développement vers la rue Jean Moulin.

14H30 : **DEPART DES CORTEGES**

↓ Rue de Lille	↓ Rue des Acacias	↓ Rue Philippe Van Tieghem
↓ Grand Place	↓ Avenue de Werne	↓ Rue Emile Hié
↓ Rue d'Occident	↓ Rue Emile Colpaert	↓ Rue de Verdun
↓ Mt Britannique	↓ Avenue Hawick	↓ Rue ancienne poste aux chevaux
↓ Rue Pharaon De winter	↓ Rue de la Gare	↓ Rue de Lille
↓ Rue de L'Empereur	↓ Parvis St Amand	FINAL :
↓ Rue Ph Van Tieghem ↗	↓ Rue St Amand ↗	Gd Place → Rue Mal Foch

Itinéraire pour 2eme partie de cortège :

↓ Rue Jean Moulin	↓ Rue d'Ypres	
↓ Rte de Locre ↗	↓ Suivre Cortège Grand Place	

17h00

Final et présentation des groupes en centre-ville.

APRES CORTEGE :

Animation carnavalesque en ville, Musique, Masques, etc....

CORTEGE DU DIMANCHE 02 MARS 2014

- 1 Le fanion de la société philanthropique
- 2 Le Géant Gargantua
- 3 FASAM ORCHESTRA (Belgique)
- 4 La reine du Carnaval 2014 et ses dauphines
- 5 EPSM des Flandres
- 6 Scouts et Guides de France
- 7 Eclaireurs et Eclaireuses de France
- 8 SHOWKORPS "WILHELMUS" (Pays Bas)
- 9 Bailleuland
- 10 Les Subtils
- 11 Les Morts de soif
- 12 De Guignols Van Belle
- 13 MARCHING BAND QUERCITAIN (France)
- 14 Comité des fêtes de la Crèche
- 15 Les Pintje Meul
- 16 Les Sneuls Bailleulois
- 17 De Beiaard Van Het Belfort Van Belle
- 18 BAGAD "SONERIEN AN ENEZ" (France)
- 19 Comité des fêtes de la rue d'Ypres
- 20 Les Imperturbables
- 21 Les Acharnés

- 22 SHOWBAND CONCORDIA ZEVENHUIZEN (Pays Bas)
- 23 Les Belle's Jocks
- 24 La Quête du Gras
- 25 Les Chocoloules
- 26 Les Mêmes
- 27 HARMONIE MUNICIPALE BAILLEUL (France)
- 28 La Croix Blanche
- 29 Les z'ino 100
- 30 Les Bleuzemerat
- 31 Comité des fêtes d'Outtersteene
- 32 KONINKLIJKE SCOUT HARMONIE "SINT LEO" (Belgique)
- 33 Les Flahutes
- 34 Les supporters du Basket club Bailleulois
- 35 Les Amis de la Houblo
- 36 Les Marbrouck
- 37 LES GLACIERS (France)
- 38 Les Mélusines
- 39 Des Monts des Flandres
- 40 Kind'je Belle
- 41 C' Qui
- 42 HAWICK PIPE BAND (Ecosse)
- 43 La Sauce
- 44 Les Tontons Bringueurs
- 45 Les Flamands Roses
- 46 Les Débrouillards
- 47 PHILHARMONIE DE STEENVOORDE (France)
- 48 Les Bécassines
- 49 Les gais lurons de la rue de Cassel
- 50 Les Zot'
- 51 HARMONIE DE NEUF BERQUIN (France)
- 52 De Katjebei
- 53 Les Carnavaleux du Pré aux chênes
- 54 Les Pichards

GARNAVAL DE BAILLEUL 2014

ITINERAIRE DU DIMANCHE 02 MARS

Mise en place des chars 13h00 - 13h45
Départ 14h30



P 1* Entrée et sortie de ce Parking impossible de 12h00 à 21h00

Stationnement et circulation Extrait de l'arrêté municipal N° 14/0053

LE DIMANCHE 2 Mars 2014

ARTICLE 15 - Le stationnement sera interdit Place du Cardinal Liénart (*ex Place Saint Vaast*) et parking du collège Maxime Deyts à partir de 8 h jusque 20 h.

ARTICLE 16 - **La circulation et le stationnement seront interdits** : Rue du Collège (sauf chars et véhicules de secours) de 10 heures à la fin de la cérémonie (Bénédiction des chars)

ARTICLE 17 - **Le stationnement sera interdit** : Rue des Viviers de 10 heures à 13 heures

ARTICLE 18 - **La circulation sera interdite de 12 h 30 à 14 h**: Rue du musée (sauf chars et véhicules de secours)

ARTICLE 19 - Le dimanche 2 Mars 2014, afin de permettre la mise en place des chars Avenue Jean Moulin, les dispositions de l'arrêté général de police, imposant un sens unique pour la rue du Musée sont provisoirement levées.

ARTICLE 20 - Le Dimanche 2 Mars 2014, de 13h30 à 20 h, l'Allée Pierre de Coubertin sera mise en sens unique dans le sens Rue des Foulons - Route de Méteren, sauf pour les véhicules de secours.

ARTICLE 21 - **Le stationnement sera interdit sur chaussée et trottoirs à partir de 12 h, tout le long du parcours du cortège et concerne les rues suivantes :**

Rue de Lille (des ateliers municipaux à la Place Charles de Gaulle) / Avenue Jean Moulin / Parking Collège M. Deyts / Route de Locre (*de l'avenue Jean Moulin à la rue d'Ypres*) / Rue d'Ypres / Rue des Viviers / Rue d'Occident / Rue Pharaon de Winter (du Rond point du monument Britannique à la rue de l'Empereur) / Rue de l'Empereur / Rue Philippe Van Tieghem (du rond point du monument Britannique à la rue Dufour) / Avenue des Acacias / Avenue de werne (de l'Avenue d'Hawik à l'avenue Colpaert) / Avenue Colpaert / Avenue d'Hawick (de l'Avenue des Pommiers au Parvis de l'église Saint Amand) / Parvis et contour de l' Eglise Saint Amand / Rue de la gare (de l'impasse Pré aux Chênes à la rue du Général Cheroutre) / Rue Saint Amand / Rue Emile Hié / Rue de Verdun / Arnouldstraete (de la rue Jean Jaurès à la rue de Verdun) / Rue de l'ancienne Poste aux Chevaux / Allée Pierre de Coubertin.

Les dispositions susvisées sont applicables jusqu'à la fin du déroulement et à l'appréciation des Services de Police.

ARTICLE 22 - **La circulation sera interdite à partir de 13 h 30 jusqu'à la fin du cortège, et à l'appréciation des Services de Police, sur les voies empruntées par celui-ci, à savoir :**

Rue d Lille (de l'Avenue de la Libération à la Place Charles de Gaulle) / Rue Paul Perrier (*de la rue des sœurs noires à la rue de Lille*) / Avenue Jean Moulin / Route de Locre (*de l'avenue Jean Moulin à la rue d'Ypres*) / Rue d'Ypres / Rue des Viviers / Rue d'Occident / Rue du Maréchal Foch (*de la rue de la Fontaine à la rue d'Occident*) / Rond point du monument Britannique / Rue Pharaon de Winter (du Rond point du monument Britannique à la rue de l'Empereur) / Rue de l'Empereur / Rue Philippe Van Tieghem (du rond point du monument Britannique à la rue Dufour) / Avenue des Acacias / Avenue de werne (de l'Avenue d'Hawik à l'avenue Colpaert) / Avenue Colpaert / Avenue d'Hawick (de l'Avenue des Pommiers au parvis saint Amand) / Parvis et contour de l' Eglise Saint Amand / Rue de la gare (de l'impasse Pré aux Chênes à la rue du Général Cheroutre) / Rue Saint Amand / Rue Emile Hié / Rue de Verdun / Arnouldstraete (de la rue Jean Jaurès à la rue de Verdun) / Rue de l'ancienne Poste aux Chevaux .